

Délibération n° 9	Conseil Municipal du 19 Juin 2017
Service : Centre d'Hébergement Le Flot	Domaine de compétence : 7.10 – Finances divers
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 3 puis 2</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFIER</p> <p>Objet : Tarifs Centre « Le Flot » - Année scolaire 2017/2018</p>	
Rapporteur :	Monsieur Sébastien BAILLET
Synthèse de la délibération :	Propositions des tarifs du Centre d'hébergement pour l'année scolaire 2017/2018, avec différenciation de la basse et haute saison.

Sur avis de la commission Enseignement réunie le 09 Juin 2017, il vous est proposé d'approuver les nouveaux tarifs, ci-dessous :

CENTRE LE FLOT
TARIFS « Basse Saison »
du 1er Septembre 2017 au 31 Mars 2018

<i>Tarifs des prestations par jour et par personne</i>	<i>2017/2018</i>
Nuitée	12,45
Petit déjeuner	3,75
Repas enfant de – de 12 ans	8,8
Repas enfant de + de 12 ans et adulte	11,3
Pension complète enfant de – de 12 ans	33,8
Pension complète enfant de + de 12 ans et adulte	38,8
Goûter simple	0,85
Collation avec boisson	2,55
Fromage	1
Pique-Nique enfant de – de 12 ans	8,35
Pique-Nique enfant de + de 12 ans et adulte	10,45
Supplément séjour court (1 nuit) pour Hébergement ainsi que restauration week-end et jour férié	2,15
Supplément week-end et jour férié	4,3
Option « Lit fait »	2,2

CENTRE LE FLOT
TARIFS « Haute Saison »
du 1er Avril au 31 Août 2018

<i>Tarifs des prestations par jour et par personne</i>	<i>2017/2018</i>
Nuitée	12,7
Petit déjeuner	3,85
Repas enfant de – de 12 ans	8,95
Repas enfant de + de 12 ans et adulte	11,5
Pension complète enfant de – de 12 ans	34,45
Pension complète enfant de + de 12 ans et adulte	39,55
Goûter simple	0,9
Collation avec boisson	2,6
Fromage	1,05
Pique-Nique enfant de – de 12 ans	8,5
Pique-Nique enfant de + de 12 ans et adulte	10,65
Supplément séjour court (1 nuit) pour Hébergement ainsi que restauration week-end et jour férié	4,3
Supplément week-end et jour férié	8,55
Option « Lit fait »	2,2

Il est rappelé que ces tarifs sont applicables en année scolaire pour des impératifs de service : les groupes préparent les séjours dès la rentrée des classes et sollicitent les devis pour l'année scolaire en cours.

L'objectif pour l'année 2017/2018 est :

- le maintien de deux tarifs : basse saison et haute saison,
- de promouvoir le centre dans les meilleurs conditions « qualité/prix/accueil » en tenant compte de la concurrence, par rapport aux coûts des séjours et aux prestations proposées dans ces autres structures,
- de développer la communication du Centre « Le Flot »
- de développer les séjours à thèmes tels que séjours Mer, séjours Immersion Nature..., en ciblant les groupes scolaires et séjours de vacances.

En conséquence, mes cher(e)s collègues, je vous demande, si vous en êtes d'accord d'adopter les tarifs et les modalités tarifaires ci-dessus présentés.

Si tel est votre avis, les recettes en résultant seront inscrites au BP 2017 et 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del9-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017